

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Arrêté du 24 mars 2014 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2011 et portant nomination d'un membre associé de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires

NOR: DEVA1407312A

(Texte non paru au Journal officiel)

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu le code des transports, notamment l'article L. 6361-4;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2011 portant nomination de membres associés de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2013 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2011 portant nomination de membres associés de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires,

Arrête:

Article 1er

Est nommé membre associé de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires au titre de représentant des professions aéronautiques, en qualité de second suppléant, pour l'Union française de l'hélicoptère (UFH): M. VILMER (Bertrand), en remplacement de M. DAVID (Gérard).

Article 2

Le directeur général de l'aviation civile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 24 mars 2014.

Pour le ministre et par délégation : Le directeur général de l'aviation civile, P. Gandil